

UN PLAN ATTENDU POUR LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES CENTRES DE RÉADAPTATION EN DÉFICIENCE INTELLECTUELLE ET EN TROUBLES ENVAHISSANTS DU DÉVELOPPEMENT

Montréal, le 11 juin 2008 - La Fédération québécoise des centres de réadaptation en déficience intellectuelle et en troubles envahissants du développement (FQCRDITED) accueille favorablement la mise en œuvre du *Plan d'accès aux services pour les personnes ayant une déficience*, rendu public aujourd'hui par le ministre de la Santé et des services sociaux, M. Philippe Couillard.

Pour le président de la FQCRDITED, M. Jean-Marie Bouchard, le ministre répond ainsi au besoin de mettre en place des mesures structurantes qui favoriseront l'accès à un premier service pour les personnes ayant une déficience dans le réseau de la santé et des services sociaux : « Nous avons, en effet, demandé lors de la commission parlementaire tenue en novembre 2005, dans le mémoire conjoint des associations d'établissements à vocation régionale *Un Québec responsable de ses personnes vulnérables* qu'il y ait des mesures qui soient mises en place pour améliorer l'accès aux services sociaux et aux services spécialisés autres qu'hospitaliers, de même que leur continuité pour notre clientèle ».

Selon la directrice générale de la FQCRDITED, Mme Diane Bégin, les mesures prévues devraient se traduire dans les ententes de gestion entre les établissements et les Agences et ainsi démontrer les besoins de développement budgétaire ciblés pour diminuer les listes d'attente : « Il était impératif d'améliorer l'accès pour notre clientèle, puisque, malgré les efforts consentis au cours des dernières années, il y a encore près de 2 700 personnes présentant une déficience intellectuelle ou un trouble envahissant du développement qui sont en attente d'un premier service, et ce, pour une durée variant entre 500 et 700 jours. Le *Plan d'accès* s'inscrit dans l'amélioration de l'offre de service à la clientèle et les CRDITED adhèrent à cette préoccupation. À ce titre, plusieurs moyens ont été mis en place, depuis un certain moment, tels que la révision de l'offre de service, l'adoption prochaine de standards de pratique, la révision des indicateurs de gestion et l'adhésion à la démarche d'agrément du Conseil québécois d'agrément avant qu'elle soit rendue obligatoire par la loi ».

M. Bouchard précise, par ailleurs, que le *Plan d'accès* favorisera la continuité des services entre les centres de santé et de services sociaux-CSSS (1^{ère} ligne) et les centres de réadaptation-CR (2^e ligne) contribuant ainsi à une offre de service adaptée aux besoins des personnes. Selon lui, « il va sans dire que le *Plan* améliorera la situation pour les personnes qui sont actuellement sans service, mais il faudra poursuivre les efforts pour améliorer les services à ceux qui sont en attente d'un deuxième ou encore d'un troisième service. Ce plan ne répond pas à tous les besoins et il ne faudra pas négliger, entre autres, l'intensité de service requise qui n'est pas atteinte. Nous tenons, à ce titre, à souligner les efforts consentis par le ministre qui s'est engagé à investir, sur une période de trois ans, des sommes qui nous permettront de répondre d'ici 2010 aux objectifs du *Plan d'accès* et aussi de répondre aux besoins de la clientèle actuellement en attente de services ».

Le président de la Fédération s'engage à travailler avec ses membres afin de faire en sorte que les 22 centres de réadaptation en déficience intellectuelle et en troubles envahissants du développement répondent aux objectifs relatifs au délai de réponse inscrit dans le *Plan d'accès*, et ce, en collaboration avec les CSSS et autres partenaires : « l'accès aux services spécialisés peut faire la différence dans le développement des capacités, de l'autonomie et de la participation sociale des 230 000 personnes présentant une déficience intellectuelle et des 13 000 personnes ayant un trouble envahissant du développement au Québec. Pour nous permettre d'atteindre ces objectifs, il faudra que les systèmes d'information clientèle qui sont actuellement en élaboration puissent nous permettre de suivre l'impact de ces mesures afin que nous soyons à même d'améliorer l'organisation de nos services ».

Source : **Brigitte Bédard**
Conseillère aux communications
Cell. : 514 208-4660
Courriel : brigitte.bedard.fqcrdi@ssss.gouv.qc.ca